

ÉVOLUTION DE L'ACCÈS À VOS DÉCHETTERIES :

UN SERVICE GRATUIT, SÉCURISÉ ET RÉSERVÉ AUX HABITANTS DU TERRITOIRE

Madame, Monsieur,

À partir du **1^{er} janvier 2027**, l'accès aux déchetteries du Grand Charolais évolue. Pour améliorer la sécurité, les conditions d'accueil et la qualité du service, **un système de contrôle d'accès par lecture des plaques d'immatriculation sera progressivement mis en place** dans les 5 déchetteries du territoire.

Pour les particuliers et professionnels redevables du territoire : accès illimité

Une fois votre véhicule enregistré, vous pourrez accéder gratuitement aux déchetteries selon les modalités habituelles, **sans limitation du nombre de passages**. Aucun paiement n'est demandé car l'accès aux déchetteries est compris dans votre redevance déchets.

LE CALENDRIER À RETENIR



À noter : L'enregistrement de votre véhicule reste possible à tout moment, même après le 1^{er} janvier 2027.

POURQUOI CE CHANGEMENT ?

Ce nouveau dispositif vise à rendre le service plus performant et plus proche de vous :

- **Un accompagnement renforcé :** des agents plus disponibles sur le terrain pour vous conseiller dans votre tri.
- **Sécurité & fluidité :** la régulation des véhicules garantit une circulation apaisée et des conditions de visite optimales.
- **Maîtrise des coûts :** un accès réservé aux habitants du territoire pour éviter les apports extérieurs non autorisés.
- **Un service adapté :** l'analyse de la fréquentation permettra d'ajuster continuellement le service à vos besoins.

Merci de votre participation à la mise en place de ce nouveau dispositif, qui contribuera à améliorer durablement le fonctionnement de nos déchetteries et la qualité du service rendu à tous.

Bien cordialement,

Gérald GORDAT,
Président du Grand Charolais



*Retrouvez au verso de ce courrier
toutes les démarches pratiques
pour enregistrer votre véhicule*

GUIDE PRATIQUE

COMMENT CRÉER MON ACCÈS DÉCHETTERIE ?

L'enregistrement de vos véhicules est **gratuit** et indispensable pour continuer à accéder aux déchetteries du territoire.

La démarche en ligne (rapide et sécurisée)

1. Téléchargez l'application **Montri** (scannez le QR code ci-contre) ou rendez-vous sur le site web **<https://montri.fr/home>**.
2. Laissez-vous guider pour créer votre compte et enregistrer vos plaques d'immatriculation. Vous pouvez inscrire un **maximum de 3 véhicules** par compte.



Une adresse e-mail est nécessaire.

QUELS DOCUMENTS PRÉPARER ?

Avant de commencer votre inscription, pensez à préparer les documents suivants :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois lié à un point de consommation (facture d'eau ou d'électricité).
- La carte grise à jour du ou des véhicule(s) à enregistrer.
- **Pour les professionnels** : un extrait Kbis de moins de 3 mois

VOUS N'AVEZ PAS D'ACCÈS À INTERNET ?

- Des **permanences d'accompagnement** seront organisées en octobre et novembre dans plusieurs communes.

► **Les dates et lieux seront communiqués par votre mairie.**

- Un **formulaire papier** est disponible à l'accueil du Grand Charolais.

Attention : pour toute inscription papier, un numéro de téléphone valide et en service est obligatoire afin de pouvoir vous contacter en cas de besoin.

UN DOUTE, UNE QUESTION ?

Le **Service Gestion et Valorisation des déchets** du Grand Charolais est à votre disposition pour vous accompagner dans cette nouvelle démarche.

 32 rue Louis Desrichard – 71600 Paray-le-Monial

 09 71 16 95 92

 environnement@legrandcharolais.fr

Retrouvez également toutes les informations sur : www.legrandcharolais.fr